

**Compte rendu du Conseil d'école, école élémentaire Jean Jaurès de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Mardi 6 novembre 2018**

Directeur : Frankie SAMSON

Inspecteur de l'Éducation nationale : Frank RENNESSON, Absent excusé

Enseignants :

Lénaïg ALLANÇON (CP), Nathalie SANTINHO (CP), Maryline BARBAS (CE1), Marie-Noëlle LACROIX (CE1/CE2), Caroline DUBOIS (CE2), Coralie HIREL (CE2), Annie FEUVRIER (CM1), Nathalie VACHER (CM1/CM2), Frankie SAMSON (CM2), Nathalie BONNET (Décharge de direction, CM2), Clémentine MECHIN (BDM)

RASED : Thomas DOUCHET

Mairie : Dina BRUNELLO, adjointe au Maire à l'enfance, la vie scolaire et au commerce local, Dominique MENARD, adjoint au Maire aux services techniques

Parents élus : Elisabeth EL GHANDOUR (API), Julie DARDENNE (API), Clémence BEAUCHESNE (API), Corentin AUBRY (API), Carole PETILLON (FCPE), Caroline PEYRONNET (FCPE), Romain FOSSE (FCPE), Sandrine DELAPORTE (PEEP) et Sandrine EMERY (PEEP)

Les élus suppléants ne prennent pas part au vote sauf absence d'un titulaire.

Ordre du jour :

- 1) Le règlement intérieur de l'école, vote
- 2) La rentrée, les effectifs, les vacances
- 3) Projets d'école, pour l'école et des classes
- 4) PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et la sécurité
- 5) Le RASED, les dispositifs d'aides aux élèves
- 6) Procédures de traitement des élèves en difficulté (la protection de l'enfance, le suivi de la santé des élèves, le traitement de l'absentéisme scolaire)
- 7) Le périscolaire, les études surveillées
- 8) Les comptes de l'école, la coopérative scolaire
- 9) Points mairie
- 10) Points et questions des parents

1 annexe : plaquette du RASED

1) Le règlement intérieur de l'école, vote

Lecture du règlement et vote.

Pour : 22

Contre : 0

Ne se prononce pas : 0

La charte de la Laïcité et la charte commune des règles de vie périscolaire et école sont annexées à ce règlement. Ce règlement est adopté et sera distribué à tous les élèves. Élèves et familles devront le signer.

Il est indispensable que tous s'engagent à le respecter pour le bon fonctionnement de l'école.

En particulier, nous prions les parents de respecter les horaires de l'école.

2) La rentrée, les effectifs, les vacances

La rentrée s'est bien déroulée.

Toutefois, certains parents n'ont pas entendu les informations données par le directeur le jour de la rentrée, malgré l'utilisation d'une sono et d'un micro. Une solution devra être apportée à la prochaine rentrée.

Taux de participation aux élections de représentants de parents d'élèves : 67,08 %.

Félicitations aux représentants de parents élus.

Voici la structure pédagogique de l'école à ce jour :

CP de Mme ALLANÇON, 24 élèves

CP de Mme SANTINHO, 22 élèves

CE1 de Mme BARBAS, 27 élèves

CE1/CE2 de Mme LACROIX, 25 élèves (17 CE1, 8 CE2)
 CE2 de Mmes DUBOIS et HIREL, 26 élèves
 CM1 de Mme FEUVRIER, 26 élèves
 CM1/CM2 de Mme VACHER, 25 élèves (9 CM1, 16 CM2)
 CM2 de M. SAMSON et Mme BONNET, 27 élèves

Soit un total de 202 élèves répartis sur 8 classes.

Une vigilance toute particulière sera portée sur les effectifs pour la rentrée scolaire prochaine.

* **Calendrier des Vacances Scolaires 2018/2019**, Zone C, Académie de Versailles

- Vacances de la Toussaint : Du samedi 20 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018, reprise le lundi 5 novembre 2018.
- Vacances de Noël : Du samedi 22 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019, reprise le lundi 7 janvier 2019.
- Vacances d'hiver : Du samedi 23 février 2019 au lundi 11 mars 2019, reprise le lundi 11 mars 2019.
- Vacances de printemps : Du samedi 20 avril 2019 au lundi 6 mai 2019, reprise le lundi 6 mai 2019.
- Pont de l'Ascension : Du mercredi 29 mai 2019 au lundi 3 juin 2019, reprise le lundi 3 juin 2019.
- Vacances d'été : Samedi 6 juillet 2019.

3) Projets d'école, pour l'école et des classes

* **Le projet d'école :**

L'équipe pédagogique a défini 3 principaux axes de travail pour ce projet 2015-2020 :

Axe A : Langages pour penser et communiquer

Développer les activités d'expression orales et écrites dans l'ensemble des domaines disciplinaires.
 Prévenir et prendre en compte la difficulté en élaborant des projets individualisés.

Axe B : Les représentations du monde et l'activité humaine

Ouvrir les élèves sur le monde qui les entoure et en particulier sur les environnements naturels et culturels.
 Passer de l'espace perçu à l'espace conceptualisé, au travers de l'étude de l'environnement et des créations de l'Homme.

Axe C : Formation de la personne et du citoyen

Participer activement à l'amélioration de la vie collective.
 Éduquer à la santé
 Développer le jugement face à l'usage d'Internet ou des réseaux sociaux.

Un bilan positif de ce projet d'école a été réalisé en Conseil des maîtres le 25/09/2018. Toutes les actions sont reconduites.

Les actions des trois axes sont renforcées (avenant au projet d'école pour les APC, partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, plusieurs Blogs de classes, tri sélectif dans l'école, partenariat avec le SIOM, sorties Nettoyons la nature de toutes les classes, sortie randonnée pour toutes les classes, élection de délégués de classe en CE2, CM1 et CM2, mise en place d'un Conseil d'école des enfants).

Un avenant au projet d'école, concernant les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) a été rédigé et validé par l'Inspecteur de l'Éducation nationale.

Des séances de 30 minutes, 1 à 3 fois par semaine, le lundi, le mardi ou le jeudi, sont proposées. L'accord des parents est indispensable.

Des ateliers, adaptés au niveau des élèves, seront proposés à ceux qui bénéficient d'APC :

En CP et CE1 :

- Atelier décodage et conscience phonologique
- Atelier compréhension de consignes orales et de lecture de consignes
- Atelier jeux de société, jeux pédagogiques autour de la lecture
- Atelier de lecture à voix haute, d'interprétation de textes de théâtre, de poèmes

En CE2, CM1 et CM2 :

- Atelier de lecture fonctionnelle, de consignes et d'énoncés de problèmes
- Atelier de lecture à voix haute, d'interprétation de textes de théâtre, de poèmes
- Atelier bibliothèque
- Atelier Club de lecture

* Les projets pour l'école :

Tous ces projets pour l'école et les classes visent à renforcer les apprentissages des élèves en les rendant plus concrets, en s'appuyant sur les connaissances et les pratiques des professionnels intervenants, en développant l'interdisciplinarité prônée par les programmes, en permettant de développer les compétences du Socle Commun de Compétences, de Connaissances et de Culture.

Merci aux enseignants pour leur investissement dans ces projets, merci aux intervenants extérieurs, aux parents et à la mairie qui sont partie prenante de plusieurs de ces projets.

- Élections des délégués de classe en CE2, CM1 et CM2 : les vendredi 12 et lundi 15 octobre 2018.
- Conseil d'école des enfants réunissant tous les délégués élus.

Premier conseil le lundi 26 novembre 2018 et 1 fois par trimestre au moins. Nous étudierons des propositions des élèves de toutes les classes pour améliorer la vie à l'école. Des demandes pourront être faites auprès de la mairie.

- Thème de l'année : Les Héros (en lien avec le salon du livre Lireval)
- Nettoyages nature : Un nettoyage du quartier sera réalisé par toutes les classes le mardi 20 novembre 2018 de 13h30 à 15h00. Un autre nettoyage nature sera effectué en mars 2019. Les parents y sont les bienvenus.
- Tri des déchets, sensibilisation aux enjeux écologiques et au gaspillage alimentaire : Tri du papier et autres déchets dans toutes les classes. Pesées régulières des déchets alimentaires en cantine par les CM2 et CM1 et exploitation des données dans toutes les classes.
- Journée randonnée de toutes les classes en avril 2019 (avec pique-nique). Les parents y sont les bienvenus.
- Piscine : Pour toutes les classes, toute l'année.
- Anglais : Tous les enseignants enseignent l'anglais dans leur classe.
- Allemand : pour les élèves de CM1 et de CM2, décloisonnement en CM1 et CM2. Mme Feuvrier enseigne l'allemand à ses élèves et à ceux du CM2 de M. Samson. Mme Vacher enseigne l'allemand à ses élèves.
- Musique : Intervenante Agnès GARÇON, le jeudi et le vendredi, dans toutes les classes.

2 spectacles prévus, les parents d'élèves sont cordialement invités à ces spectacles à l'espace Jean Racine le jeudi 27 juin 2019 à 18h30 et 19h30. Des spectacles sont prévus avec et pour d'autres écoles de la ville ainsi qu'à la Maison de retraite ORPEA de St Rémy.

- E.P.S. : Intervenante Willy KOUATAT, le lundi, le jeudi et le vendredi pour toutes les classes.

Des rencontres sportives avec les écoles élémentaires de la commune seront organisées.

- Bibliothèque : 4 parents intervenants (Mme FONTANIER, Mme DELAPORTE, Mme THOMAS et M. GUELFUCCI) les lundis et jeudis pour toutes les classes. La bibliothèque est ouverte aux familles le lundi de 16h30 à 17h00.
- Hygiène bucco-dentaire et corporelle : Intervention de l'infirmière scolaire, Nina GUENOT, dans les classes de CP et de CE1.

- Attestation à porter secours CM2 : intervention de l'infirmière scolaire et partenariat avec la Croix rouge.
- Site Internet de l'école : <http://blog.ac-versailles.fr/ecolejeanjaressaintremy>
- Blogs pour 5 classes :

CP de Mme Allançon (avec mot de passe) : <https://www.toutemonannee.com/login>

CP de Mme Santinho (avec mot de passe) : <https://www.toutemonannee.com/login>

CM1 de Mme Feuvrier (avec mot de passe) : <https://www.toutemonannee.com/login>

CM1/CM2 de Mme Vacher (avec mot de passe) : <https://www.toutemonannee.com/login>

CM2 de M. Samson et Mme Bonnet : <http://blog.ac-versailles.fr/cm2jaressaintremy>

- Salon du livre Lireval, participation des 8 classes. Lecture de livres et classement par ordre de préférence. 5 livres par classe, achetés par la mairie, autour du thème Les héros. Des rencontres d'auteurs ou d'illustrateurs de ces livres sont prévues pour les élèves. <https://www.lireval.com/>

- Sorties culturelles pour toutes les classes : Espace Jean Racine, musées, Maison de Raymond Devos...

- Liaison CM2/6ème : Mme Vacher et M. Samson ont assisté à un Conseil école/collège le jeudi 11 octobre 2018 et à une formation avec des professeurs de collège le mardi 6 novembre 2018. Des rencontres avec des classes de 6ème sont prévues autour de défis mathématiques et de jeux en anglais. Les élèves de CM2 passeront une journée d'immersion au collège. M. Samson assistera à des conseils de classe de 6ème. Des réunions de conseil écoles/collège sont prévues avec les enseignants de CM2, les directeurs d'école, l'Inspecteur, une conseillère pédagogique, les enseignants du collège et le principal adjoint pour améliorer la liaison CM2/6ème.

- Liaison GS/CP : Des actions seront menées pour accueillir dans notre école les élèves de Grande Section de la maternelle Saint-Exupéry. Des ateliers seront proposés aux élèves de CP et GS mélangés, en lien avec le projet de notre école et le projet d'école de la maternelle. Une rencontre autour du chant choral aura également lieu.

- Fête de fin d'année. Les enseignants souhaitent une kermesse 1 année sur 2. Cette année nous organiserons une journée sport avec Willy KOUATAT et des parents.

* Les projets des classes :

CP :

Mme Allançon : Projet avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : Visite de l'[Hamadryade](#) et jeu de piste Trésors de la nature

Projet autour de la route du Rhum, course transatlantique en solitaire sur tous types de bateaux

Projet de lectures offertes aux CP par les élèves de CE1/CE2 de Mme Lacroix

Mme Santinho : Projet jardin avec les élèves de CE1/CE2 de Mme Lacroix

CE1 Mme Barbas : Projet avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : [Ma commune dans le parc](#)
 Projet randonnée avec le PNR
 Projet contes et voyage autour du monde

CE1/CE2 Mme Lacroix:

Projet avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : [Ma commune dans le parc](#)
 Projet de lectures offertes aux élèves de CP de Mme Allançon
 Projet de jardinage avec un parent intervenant et projet commun avec les CP de Mme Santinho

CE2 Mmes Dubois et Hirel : Projet avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : [Ma commune dans le parc](#)

Projet de visite de la Maison de Raymond Devos
 Rallye lecture

CM1 Mme Feuvrier : Projet de participation au [Kangourou des maths](#)
 Projet de mise en voix de textes en lien avec une visite de la [Maison Raymond Devos](#)

CM1/CM2 Mme Vacher : Projet de participation au [Kangourou des maths](#)
 Projet de mise en voix de textes en lien avec une visite de la [Maison Raymond Devos](#)
[Permis Internet avec la gendarmerie nationale](#)
 Permis vélo
 Sortie piscine / randonnée fin juin

CM2 M. Samson et Mme Bonnet :

Projets de correspondance scolaire avec correspondant familial ou amical des élèves et avec une classe [d'une école de Madagascar](#).
 Projet de défis mathématiques avec des élèves de 6^{ème} du [collège Pierre de Coubertin](#)
 Projet autour du théâtre, de la mise en voix de texte et de visite de la [Maison Raymond Devos](#)
[Permis Internet avec la gendarmerie nationale](#)
 Permis vélo

CM1 de Mme Feuvrier, CM1/CM2 de Mme Vacher et CM2 de M. Samson :

Projet de classe de découverte du 6 au 10 mai 2019 en Lorraine, avec une journée en Allemagne à Fribourg.
 Une réunion des parents concernés sera organisée le mardi 18 décembre 2018 à 18h30 pour présenter la classe de découverte.

* Évaluations :

Des évaluations nationales ont été réalisées en CP et en CE1 la semaine du 17 au 21 septembre 2018.
 Elles permettront aux enseignantes d'adapter leur enseignement en fonction de l'exploitation des résultats et de prendre en compte les élèves repérés en besoins particuliers. (Nombre d'élèves repérés en besoins particuliers : CP Mme Allançon : 2 élèves, CP Mme Santinho : 4 élèves, CE1 Mme Barbas : 2 élèves, CE1 Mme Lacroix : aucun)
 Les résultats de ces évaluations seront transmis aux familles le samedi 24 novembre 2018.

Des évaluations de classe sont remises aux familles tout au long de l'année dans toutes les classes.

Des livrets scolaires uniques et nationaux (LSU) sont remis aux familles deux fois par an (janvier et juin 2019).
 Ils suivent la scolarité obligatoire de chaque élève jusqu'en classe de 3^{ème}. Les objectifs d'apprentissage seront évalués : Non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés. Un bilan de fin de cycle sera remis aux parents d'élèves de CE2 en juin 2019. Il permet de faire état du niveau de maîtrise des compétences du socle commun.

Les enseignants recevront toutes les familles (parents et enfant) **le samedi 24 novembre 2018** pour un bilan de mi trimestre.

4) PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) et la sécurité

Les objectifs du PPMS sont :

- être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur ou un attentat
- assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs
- appliquer les directives des autorités
- enseigner, dans le cadre de l'enseignement moral et civique et des sciences, la sensibilisation à la prévention des risques et les manières de faire face à ces risques.

Le PPMS prévoit 4 zones de mise à l'abri ou de confinement : Salle de Mme Feuvrier pour les CE2 et CM1, bibliothèque pour les CM1/CM2 et parents intervenants, salle de classe de Mme Santinho pour les CP et CE1, salle de classe de M. Samson pour les CE1/CE2 et CM2 et personnels RASED.

Des actions sont menées auprès des élèves en sciences et enseignement moral et civique pour évoquer les risques

naturels et les attitudes à adopter face à ces risques.

Un exercice en mise à l'abri ou confinement aura lieu en 2019 pour toutes les écoles de la circonscription.

Un volet Attentat/Intrusion a été ajouté au PPMS. Il prévoit 2 postures en fonction des événements : se cacher ou s'échapper. Il a pour but d'initier les élèves aux postures à adopter en cas d'intrusion malveillante dans l'école. Un exercice a été mené le mardi 16 octobre 2018. Une intrusion était simulée à l'entrée côté avenue de la République. 2 classes se sont échappées, 4 classes se sont cachées, 2 classes étaient à la piscine.

Les enseignants ont au préalable mené des actions en classe auprès de leurs élèves pour les informer de la mise en place de ce volet PPMS et des deux façons possibles de réagir. Des simulations ont été menées dans plusieurs classes. L'exercice a montré la faiblesse et la lenteur de l'alerte par SMS. Un signal lumineux et sonore pourrait être prévu dans toutes les classes et la bibliothèque en cas d'intrusion.

Des exercices de sécurité incendie sont réalisés plusieurs fois dans l'année. Le premier a été mené le lundi 24 septembre 2018 et s'est bien déroulé avec un temps d'évacuation dans la norme.

5) Le RASED, les dispositifs d'aides aux élèves

*** Présentation du RASED :**

Le RASED de Chevreuse est composé d'une psychologue scolaire et 3 enseignants spécialisés

Madame Catherine SARNIGUET, psychologue scolaire

Madame Isabel MORVAN, maître E spécialisée en aide pédagogique

Madame Sophie SAUNIER BAZIN, maître E spécialisée en aide pédagogique

Monsieur Thomas DOUCHET, maître G spécialisé pour les aides à dominante relationnelle

Le RASED travaille sur un secteur prioritaire défini par les besoins : Chevreuse, Coignères, Saint Lambert des Bois et Saint-Rémy-lès-Chevreuse, qui regroupe 14 écoles. Le RASED intervient pour des élèves en difficulté durable à l'école élémentaire et en prévention à l'école maternelle.

Les fonctions du maître E consistent à

- Aider l'élève à dépasser ses difficultés d'apprentissage.
- Apporter des méthodes et des techniques de travail.
- Aider à prendre conscience de ses progrès, de ses stratégies d'apprentissage.
- Favoriser les liens et le transfert sur le groupe classe

Les fonctions du maître G consistent à

- Favoriser l'ajustement progressif des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles, l'efficacité dans les différents apprentissages et activités proposées à l'école.
- Restaurer la communication, l'estime de soi, le désir d'apprendre.
- Permettre un engagement actif et personnel de l'enfant dans les différentes situations, la construction ou la reconstruction de l'élève.
- Favoriser les liens et le transfert sur le groupe classe.

Les fonctions de la psychologue scolaire consistent à

- L'accompagnement psychologique de l'élève.
- Donner des conseils à la famille.
- Réaliser des évaluations scolaires.
- Aider et conseiller pour l'orientation
- Aider à l'intégration.
- Réaliser des bilans psychométriques.

Les enseignants spécialisés interviennent à la demande de l'école ou des familles (dans certains cas à la demande des enfants eux-mêmes) sur le temps scolaire uniquement. Les familles sont toujours associées et leur autorisation est nécessaire.

Sur l'école Jean Jaurès, 3 élèves seront suivis par le maître G. D'autres suivis par un maître E seront proposés, prioritairement aux élèves de CP.

Si vous souhaitez vous mettre en rapport directement avec le RASED il vous est possible de les joindre : Mme Sarniguet 01 30 49 44 83, Enseignants spécialisés : 01 30 49 44 85.

La plaquette du RASED est annexée à ce compte rendu.

*** Autres dispositifs d'aides aux élèves :**

- Réunion d'équipe éducative réunissant tous les professionnels qui s'occupent d'un élève et ses parents.
- PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) et Réunion d'Équipe de Suivi de Scolarisation pour les élèves en situation de

handicap réunissant tous les professionnels qui s'occupent d'un élève et ses parents. Réunion dirigée par l'enseignante référente Armelle LE NEINDRE, en lien avec la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

- **PPRE** : Programme Personnalisé de Réussite Éducative mis au point par l'enseignant de l'élève concerné avec le soutien du RASED. Définit les activités à mener avec l'élève afin de pallier ses difficultés. Implication de la famille.

- **PAP** : Plan d'accompagnement personnalisé à demander par les parents ou l'équipe enseignante lorsqu'un enfant a des difficultés supposées durables. Avis du médecin scolaire à obtenir. Ce plan suivra l'élève tout au long de sa scolarité jusqu'au lycée et est réactualisé chaque année.

- **Activités pédagogiques complémentaires** : en œuvre depuis le 17 septembre 2018 pour toutes les classes.

Les enseignants proposent des activités de remédiation en lecture à certains élèves, en groupes restreints. Accord de la famille obligatoire.

- **Stage de Réussite** : Stage de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2. Les élèves sont proposés à ces stages par leurs enseignants, 1 semaine aux vacances de printemps, 1 semaine en août. Stages gratuits pris en charge par des enseignants volontaires pour travailler des compétences fragiles en français et mathématiques.

- **Association Coup de pouce** : Association qui apporte une aide aux élèves après la classe. Présidente : Marie Christine Lagarde, saintremycoupdepouce@free.fr

- **Association de Magny-les-Hameaux** : 10 X (+forts) pour aider élèves et familles face aux troubles dys. Se renseigner auprès de Mme MERABET : dixfoisplusforts@gmail.com, <https://www.dixfoisplusforts.org/>

6) Procédures de traitement des élèves en difficulté (la protection de l'enfance, le suivi de la santé des élèves, le traitement de l'absentéisme scolaire)

La lutte contre toutes les formes de décrochage scolaire et la prévention des situations critiques auxquelles des élèves sont confrontés mobilisent fortement l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, quelle que soit leur fonction.

Un vade-mecum a été adressé à tous les directeurs d'école. Il précise l'ensemble des dispositifs départementaux et des procédures mises en œuvre dans le cadre :

- De la protection de l'enfance. Dans les Yvelines, les missions de la protection de l'enfance relèvent de la compétence de la Direction de l'Enfance jeunesse, avec la Cellule Centralisée des Informations Préoccupantes (CCIP), et des Territoires d'Action Départementale.

- Du suivi de la santé des élèves. Accueil de l'enfant porteur de maladie chronique : (PAI) en lien avec le médecin scolaire. Difficultés repérées par l'équipe pédagogique : dépistage infirmier ou médical, évaluation par le RASED. L'infirmière scolaire, Nina GUENOT, propose un dépistage infirmier pour tous les élèves de CE2 et sur demande des enseignants pour les autres classes.

- Du traitement de l'absentéisme scolaire. Dans chaque école, les taux d'absentéisme sont suivis classe par classe. Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées complètes dans une période d'un mois, un signalement s'impose aux autorités académiques. Les parents sont reçus par le directeur. Les seuls motifs d'absence réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

- Des pôles ressources de circonscription. L'organisation du pôle élèves s'inscrit dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de décrochage scolaire, priorité nationale définie par le ministère de l'Éducation nationale. L'objectif du pôle élèves premier degré est d'articuler le travail mené sur le terrain, avec celui mené au niveau des circonscriptions et de la DSDEN des Yvelines. Les travaux conduits visent à mieux coordonner les actions de prévention et de personnalisation des parcours et à toujours mieux harmoniser les pratiques sur le territoire départemental.

- Du pôle élèves départemental premier degré. Cette instance départementale, qui se réunit à la DSDEN, selon un calendrier défini annuellement, a pour mission de rechercher des solutions pour les élèves en risque de rupture avec la scolarité obligatoire ainsi que pour ceux qui manifestent des signes d'inadaptation à une scolarité ordinaire (cas complexes, cas urgents). Ses membres examinent notamment, les situations de harcèlement, d'absentéisme scolaire et les comportements inadaptes repérés au travers des remontées d'incidents.

Dans la plupart des cas, une réunion de l'équipe éducative, composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves qui comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue de l'éducation nationale et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves en situation de handicap et à son suivi (enseignant référent de scolarité) précède les démarches.

7) Le périscolaire, les études surveillées

Une charte commune des règles de vie périscolaire et école a été élaborée par l'équipe du périscolaire et l'équipe enseignante. Elle est annexée au règlement intérieur de l'école.

* **Les études surveillées :**

Elles s'adressent aux enfants scolarisés du CP au CM2. Les enfants effectuent leurs devoirs sous la surveillance d'enseignants ou d'animateurs, après la classe. Ce temps de la journée de 16h30 à 18h00 doit permettre à l'enfant d'apprendre ses leçons et de faire ses devoirs scolaires. Ce n'est en aucun cas une aide aux devoirs. Le surveillant veille à ce que les élèves soient dans de bonnes conditions pour faire leurs devoirs et que ces devoirs soient faits. L'étude est organisée en trois temps : goûter fourni par les parents, récréation et temps de devoirs (1 heure). Les études surveillées accueillent entre 40 et 90 élèves répartis en 3, 4 ou 5 groupes de 10 à 15 élèves. L'inscription est annuelle et se fait au Pôle éducation enfance jeunesse et sport municipal ou sur le Portail familles : <https://src.portail-familles.net/>

8) Les comptes de l'école

* **OCCE : Coopérative scolaire**

Solde au 31 août 2018 : 5 144.31 euros

426 euros versés à l'OCCE au titre des cotisations et des assurances.

Les enseignants ont fait appel aux dons des parents pour renforcer les moyens de la coopérative scolaire à disposition pour les classes. Chaque classe reçoit une régie d'avance correspondant au nombre d'élève multiplié par la moyenne des dons par élève.

La Caisse des écoles attribue à la coopérative un budget de 12 euros par élèves pour des sorties culturelles.

Autres sources de financement de la coopérative : vente des photos.

La coopérative permet à l'école de bénéficier d'une assurance et permet à l'école et aux classes de financer des projets spécifiques. C'est aussi un outil de solidarité.

9) Points mairie

Des travaux ont été réalisés dans l'école cet été : réfection du sol de deux classes et du sol de la salle des maîtres, réalisation des marquages de jeux (marelle, escargot, lignes du terrain de football).

Problème de connexion Internet inexistante dans le bâtiment du vieux Jaurès. Problème de calibrage du TNI de Mme Allançon. Problème de connexion au réseau de l'ordinateur TNI de Mme Lacroix.

Une intervention a eu lieu en vue de rétablir les connexions du côté du Vieux Jaurès, mais des problèmes de connexion sont toujours à déplorer. On déplore également un problème de calibrage du TNI de Madame Allançon (CPA) non résolu malgré l'intervention des services techniques.

Alarme PPMS : Demande de mise en œuvre d'un système d'alarme spécifique alerte intrusion pour pouvoir donner l'alerte dans toutes les classes et la bibliothèque de l'école, signal sonore et lumineux de préférence.

Problématique des flaques d'eau sur le terrain de sport, dans la cour, à l'entrée de l'école et avant le pont.

Un drainage est prévu et des caillebotis seront installés à l'entrée de l'école.

10) Points et questions des Parents

* **Les évaluations des CP et CE1 : quel retour ?**

Les parents seront reçus le samedi 24 novembre 2018 pour la remise des résultats individuels. Un lien Doodle sera proposé aux parents afin de faciliter la prise de rendez-vous.

Avis des enseignantes concernées sur ces évaluations : les enseignantes s'interrogent sur la pertinence et la répétition excessive de certains exercices. L'aspect chronométré des exercices a gêné certains élèves. La saisie des résultats sur une application en ligne a été très fastidieuse et chronophage malgré l'aide apportée par Mme Méchin.

* **La gestion médicale des animateurs pendant le périscolaire.**

En cas d'accident ou de blessure, les animateurs doivent normalement appeler les parents et le cas échéant contacter les services de secours. Une déclaration d'accident doit être établie.

* **Les vols dans les classes pendant l'étude surveillée.**

La référente de l'étude et les animateurs n'ont pas été informés de ces vols. Les parents concernés par ces vols doivent signaler les problèmes rencontrés lors de l'étude au Directeur de l'école Jean Jaurès, Monsieur Samson également animateur d'étude, ainsi que la mairie (service périscolaire). Par ailleurs, des recrutements sont intervenus, la taille des groupes d'étude a diminué.

* **La prise en charge des enfants agressifs en périodes scolaire et périscolaire.**

En période scolaire, les mauvais comportements sont sanctionnés avec une demande de réparation (excuses à la victime),

privation d'une partie de la récréation, isolement de l'élève agressif.

Un permis à points sera mis en œuvre pour les élèves qui font preuve de violence verbale ou physique avec des sanctions prévues en cas de perte des points et une récupération possible de points. Les familles seront informées et ces permis collés dans le carnet de liaison.

Deux élèves ont un comportement inapproprié dans l'école. Les sanctions déjà prononcées n'ont pas porté leurs fruits. Des réunions d'équipe éducative sont prévues pour ces élèves. Les procédures de traitement des élèves en difficulté décrites au point 6 seront mises en œuvre si nécessaire. Des demandes de prises en charge RASED ont été faites pour ces deux élèves.

*** Le gaspillage à la cantine : travail pédagogique autour du thème et retour des serviettes en tissu.**

Les enseignants peuvent s'associer à un travail pédagogique autour de ce thème en lien avec le périscolaire et la mairie. Des opérations ont été menées par le prestataire ainsi que par la Directrice de l'école Jean Moulin (pesage des déchets) les années précédentes. La question du retour aux serviettes en tissu est posée pour l'avenir afin d'éviter les déchets. La question sera également évoquée en commission restauration scolaire.

*** La restructuration de l'école entre le vieux Jaurès et une possible extension.**

Un diagnostic technique du bâtiment a été réalisé mais sans avis. La Mairie a programmé une seconde étude avec l'émission d'un avis. Par ailleurs, la Mairie confirme sa volonté de ne plus affecter le Vieux Jaurès à l'école au profit d'une vocation socio-culturelle. Ainsi une étude de faisabilité sera prochainement demandée. Cette étude, prévue en 2019, devra indiquer dans quelle mesure le projet de déplacement des 3 classes et de la bibliothèque, présentes sur le vieux Jaurès, dans la partie plus récente de l'école est faisable. Les représentants des parents d'élèves et l'équipe enseignante seront associés au projet. Cette étude de faisabilité sera réalisée par l'établissement public Ingénieur'Y.

*** La propreté des toilettes.**

Des problèmes récurrents ont été constatés dans les toilettes (toilettes salies, essuie-mains jetés au sol et dans les urinoirs, odeurs et urinoirs bouchés). Les services techniques sont intervenus dans les toilettes du préau orange et le directeur a informé tous les élèves de l'école pour que cela ne se reproduise pas en indiquant que les toilettes seraient fermées à clef si les problèmes se reproduisaient. On constate une amélioration depuis. Pour le moment les enfants jouent le jeu. Des tuyaux d'évacuation ont été remplacés suite à des dégradations, qui ont causé les odeurs nauséabondes. Concernant le cahier des charges relatif au nettoyage des locaux, il sera transmis à l'équipe pédagogique pour vérification des points demandés à l'entreprise. A voir s'il est nécessaire d'en rajouter. Les enseignants et les représentants de parents déplorent l'absence de toilettes dans le vieux Jaurès.

*** Les TNI, projet d'achat de tablettes numériques.**

Les TNI fonctionnent dans toutes les classes mais l'absence de connexion Internet est signalée dans le Vieux Jaurès, un problème de calibrage du TNI de Mme Allançon est également signalé et une demande de connexion au réseau et à Internet pour la classe de Mme Lacroix a été faite.

L'équipe pédagogique renouvelle la demande de tablettes. Un devis est établi et va être transmis à Monsieur Samson pour information.

*** Discussion sur la connexion Wi-Fi dans l'école :**

Le directeur et les enseignants demandent leur avis aux représentants des parents d'élèves, conformément à l'article 7 de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015, sur la présence de connexions Wi-Fi dans l'école. Les représentants des parents d'élèves actent de leur accord de la présence de Wi-Fi dans l'établissement. Les connexions Wi-Fi seront désactivées lorsqu'elles ne seront pas utilisées.

*** Organisation spatiale de la sortie de 16h30 au portail.**

Proposition des parents : Les enseignantes des plus petits (CP et CE1 en particulier) sont très prévenantes et ne laissent sortir les enfants qu'après avoir vu la personne responsable de les accompagner chez eux. Nous les remercions pour la sécurité de nos enfants. Seulement cela occasionne un attroupement autant des enfants d'un côté, que des parents de l'autre, sans parler du passage des enfants à vélo ou trottinette. Nous vous proposerons une alternative en demandant aux enseignantes de se positionner le long de la grille un peu plus loin de part et d'autre du portail.

Dorénavant, les élèves de CP et de CE1 sortiront par le petit portail. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 sortiront par le grand portail coulissant.

Date du prochain Conseil d'école : mardi 12 mars 2019 à 18h30

Annexe 1 : Plaquette du RASED

POUR PRENDRE CONTACT AVEC LE RASED

Circonscription de Chevreuse
Antenne de Chevreuse

Ecole J. Plaget
1 rue Fabre d'Eglantine
78960 Chevreuse

Ecole G. Bouvet
Rue Neauphle le Château
78310 Coignières

Psychologue scolaire : 01 30 49 44 83
Maitre E/ Rééducateur : 01 30 49 44 85

Secteur d'intervention

Chevreuse

Coignières

Saint Lambert des Bois
Saint Rémy les Chevreuse

QU'EST-CE QU'UN RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Certains enfants peuvent éprouver des difficultés à l'école (apprentissage, langage, comportement, adaptation).

Le RASED est un dispositif gratuit mis en place par le Ministère de l'Education Nationale.

Son objectif est d'apporter des aides spécifiques et de prévenir les difficultés.

Le réseau favorise la collaboration entre les enseignants et les parents des élèves concernés.

L'action du RASED s'inscrit dans un projet global pour l'enfant.

COMPOSITION DU RASED

Antenne de Chevreuse

Psychologue scolaire
Catherine Sarniguet

Enseignantes spécialisées pour les aides à dominante

Pédagogique (Maitre E)
Isabel Morvan
Sophie Saunier Bazin

Enseignant spécialisé pour les aides à dominante relationnelle

(Maitre G)
Thomas Douchet

RASED :

Réseau

d' Aides

Spécialisées

aux Elèves

en Difficulté



Circonscription de Chevreuse

Inspection de l'Education Nationale
6 rue de Dampierre
78460 Chevreuse

Inspecteur de l'Education Nationale
Monsieur Rennesson

QUE PROPOSE LE RASED ?

Il propose dans les meilleurs cas des actions d'aides spécialisées :

• **Des aides pédagogiques**, menées par le maitre E, visent à aider l'élève à dépasser les difficultés qu'il rencontre dans les apprentissages et à maîtriser ses méthodes de travail.

• **Des aides relationnelles**, menées par le maitre G, visant à redonner confiance à l'enfant, à développer son désir d'apprendre pour favoriser son adaptation à l'école.

• **Les actions du psychologue scolaire** comportent l'examen, l'observation et le suivi psychologiques des élèves, en accord avec leurs parents et leur enseignant. Ces actions visent à proposer des formes d'aides adaptées (au sein ou à l'extérieur de l'école), à favoriser leur mise en œuvre, éventuellement à accompagner la famille dans la recherche d'une orientation appropriée.

Le psychologue participe aussi à la prévention des difficultés ainsi qu'à l'accompagnement de la scolarité des élèves en situation de handicap.

COMMENT INTERVIENT LE RASED ?

Le RASED intervient à la demande des équipes enseignantes, des parents, des enfants.

Dans tous les cas, la collaboration de chacun avec le réseau est indispensable. Les aides spécialisées ne se substituent pas à l'action des enseignants en classe.

Si une collaboration aboutit à une aide pédagogique ou à un projet rééducatif, l'enfant participera, pendant le temps d'enseignement, au sein de l'école, à un dispositif adapté.